

Protocole Sanitaire USBY Judo

Cours de Judo du 06/09/2021 au 30/06/2022

Mise à jour du 04 septembre 2021

Voici les conditions d'accueil des familles et judokas au dojo Marc Depierre à la rentrée.

- Depuis le 9 août 2021, toutes les personnes de plus de 18 ans souhaitant pratiquer au sein d'un équipement sportif sont soumises à l'obligation de pass sanitaire.
- Le pass sanitaire sera obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans à compter du 30 septembre 2021.
- Le pass sanitaire s'applique à toutes les personnes qui entrent dans des équipements sportifs (sportifs, parents, spectateurs, visiteurs, ...).
- La Mairie de Bures-sur-Yvette délègue le contrôle aux responsables des sections de l'USBY, qui désignent les personnes chargées d'effectuer le contrôle du pass sanitaire. Dans notre cas, c'est notre professeur Julien Goron qui contrôlera les pass sanitaires à chaque fois que cela sera nécessaire. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- La section judo doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués.
- En cas de contrôle, chaque personne présente devra avoir sur elle son pass sanitaire valide. En cas d'infraction, la personne risque une amende de 145 € et le club une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 €.
- Le port du masque n'est plus obligatoire au sein des équipements dont l'entrée est soumise au pass sanitaire. Néanmoins, la Ville de Bures-sur-Yvette préconise un maintien des gestes barrières en-dehors de l'aire de pratique sportive, et même le port du masque.

Section USBY Judo - Saison 2021/2022

1 Horaires des cours : du 06/09/2021 au 30/06/2022

Intitulé	Âges	Horaires lundi	Horaires mercredi
Kid	4-6 ans		17h00-18h00
Cours 1	6-9 ans	18h00-19h00	18h00-19h00
Cours 2	9-12 ans	19h00-20h00	19h00-20h00
Adulte	≥ 12 ans	20h00-21h30	20h00-21h30

2 Tarifs pour la saison : du 01/09/2021 au 31/08/2022

Cours Kid 170 €,

Cours 1-2 220 €,

Cours Adulte 250 € sauf étudiants, scolaires, RSA et CMU : 220 €.

Passeport du judo 10 € (pour l'inscription en compétition).

Le montant de la cotisation couvre l'assurance, la licence FFJDA et les cours.

Dans le cas d'adhésions multiples au sein d'une même famille :

- réduction de 30 € sur le montant total pour le second adhérent,
- réduction supplémentaire de 60 € sur le montant total pour le troisième adhérent,
- pas de réduction supplémentaire pour un quatrième adhérent (ou plus).

Exemples

— 1 "Enfant" + 1 "Kid" :

$$\underbrace{220 \text{ €}}_{\text{Enfant}} + \underbrace{170 \text{ €}}_{\text{Kid}} - \underbrace{30 \text{ €}}_{\text{2de adhésion}} = 360 \text{ €},$$

— 1 "Adulte" + 2 "Enfants" :

$$\underbrace{250 \text{ €}}_{\text{Adulte}} + 2 \times \underbrace{220 \text{ €}}_{\text{Enfant}} - \underbrace{30 \text{ €}}_{\text{2de adhésion}} - \underbrace{60 \text{ €}}_{\text{3eme adhésion}} = 600 \text{ €},$$

— 1 "Adulte" + 2 "Enfants" + 1 "Kid" :

$$\underbrace{250 \text{ €}}_{\text{Adulte}} + 2 \times \underbrace{220 \text{ €}}_{\text{Enfant}} + \underbrace{170 \text{ €}}_{\text{Kid}} - \underbrace{30 \text{ €}}_{\text{2de adhésion}} - \underbrace{60 \text{ €}}_{\geq 3 \text{ adhésions}} = 770 \text{ €}.$$

3 Contacts

Présidente Florence MOUSSON judo.usby@gmail.com

Tous les dossiers d'inscription remplis et signés doivent être envoyés par courriel à judo.usby@gmail.com.

4 Règlement

Protocole sanitaire Les adhérents doivent respecter le protocole sanitaire pour la saison en cours.

Sécurité Les véhicules doivent stationner sur les places de parking prévues à cet effet. Avant de laisser les enfants, les accompagnateurs doivent s'assurer de la présence du professeur. *Le club décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures de cours.*

Respect Il est interdit de fumer, de courir, de laisser les enfants en bas âge jouer sur le tatami. La présence des animaux n'est pas autorisée dans le dojo.

Sanction en cas de non respect Le professeur se réserve la possibilité de refuser le droit de monter sur le tatami à un pratiquant n'ayant pas respecté au moins un des articles précédents.



Union sportive de Bures-sur-Yvette
Association régie par la loi de 1901
Siège social : Mairie de Bures-sur-Yvette (91400)
N°SIRET : 30581204200011



Formulaire d'inscription saison 2021/2022

1 Informations personnelles

- Nom :
- Prénom :
- Sexe (F/M) :
- Né(e) le (AAAA-MM-JJ) :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Téléphone(s) :
- Courriel(s) :
- Ceinture :
- Cours :
- Licence FFJDA :
- Numéro de passeport du Judo :

2 Autorisations / cases à cocher

1. Fournissez-vous à l'USBY Judo un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport de moins de 3 ans, ou attestez-vous avoir répondu "non" à toutes les rubriques du questionnaire de santé¹ CERFA n°15699*01 ?
2. Attestez-vous avoir pris connaissance du protocole sanitaire proposé par l'USBY Judo ?
3. Acceptez-vous le règlement intérieur du club ?
4. Autorisez-vous l'USBY Judo à prendre des photos ou vidéos de votre enfant à l'occasion d'activités sportives ?
5. Autorisez-vous les responsables de l'USBY Judo à prendre les décisions nécessaires en cas d'accident ?
6. Autorisez-vous l'USBY Judo à vous transmettre des informations relatives au club par courriers, courriels ou SMS ?
7. Autorisez-vous l'USBY Judo à stocker les données personnelles du présent formulaire d'adhésion ?

Date

Signature

A renvoyer par courriel à judo.usby@gmail.com

1. Disponible à <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47821>